

Compte rendu : GT Evaluation des perdurs mercredi 1 juin 2022 (durée 1H15)

Présence des 2 DASEN + étaient présents : Mme Pillet, Mme Bistos, M. Mathey et Mme Schmitt.

Démarche d'évaluation annuelle : le n+1 évalue le niveau n mais si pb relationnel entre adjoint et chef, recteur ou DASEN peuvent prendre en charge l'évaluation de l'adjoint sur demande du chef ou de l'adjoint.

Déjà Webinaires en fév/mars.

Dispositif de formation déployé à compter du 7 juin (en visio, convocation envoyée par DAFOR) concernant le chef évaluateur et les adjoints évalués (rappels des éléments généraux) puis ateliers en présentiels pour les chefs évaluateurs (courant juin).

Guide déjà diffusé par le ministère qui sert de base.

Evaluation possible de mai à septembre mais en juillet max si l'adjoint mute, pour la première cohorte.

Demande faite que chaque perdur soit informé du moment où il passera dans le nouveau dispositif (dépend de l'évaluation triennal) => sera fait en septembre.

Conséquences de l'évaluation : sur les primes (enveloppes différentes pour les chefs et les adjoints). Pour les chefs, pas de problèmes car évalué par le rectorat mais pour les adjoints, il doit y avoir une nécessaire « harmonisation ».

Missions complémentaires = élément discriminant mais pas essentiel car elles ne sont pas assez nombreuses et les conditions d'attributions de missions sont souvent discrétionnaires et sélectives : les DASEN seront très prudents sur ce point.

⇒ Point de vigilance sur les adjoints dont le chef a des missions complémentaires car souvent, l'adjoint compense au quotidien.

Evaluation doit être un outil de progression professionnelle.

Pas de rapport d'activités en tant que tel à faire mais remplissage du DOP (Document d'Objectifs Professionnels).

Point négatif : l'adjoint ne demandant pas de mutation ne rencontre plus les DASEN (plus possible de détecter des talents, sorte d'invisibilité de l'adjoint, non connaissance...).

⇒ Le rectorat doit devenir inventif pour tout de même rencontrer les adjoints.

Exemples :
- chef évalué en juin 2022 sera tout de même vu pour entretien de mobilité à l'automne
- chef vu en novembre 2022 pour la mobilité sera tout de même évalué en juin.
- adjoint vu pour mobilité automne 2022 sera évalué par n+1 en fin d'année

Si un item devait être modifié pour un adjoint (à la baisse ou à la hausse), rien ne se fera sans avoir pris l'attache de chef évaluateur (cas où une singularité était observée et cela restera exceptionnel).

Les DASEN ne reviendront pas vers les évaluateurs pour qu'ils changent un item dans le cadre de la répartition pour l'attribution de la prime.

Les entretiens seront réglementés notamment en terme de délai de convocation car sujet à recours.

Ce nouveau système ne pourra fonctionner que si chacun est « sincère » lors de l'évaluation.